

**KUMUN
LOCOAL MENDON**



Tél. 02 97 24 60 87

Fax. 02 97 24 55 98

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi).
le samedi de 9h à 12h.

Courriel : accueil@locoal-mendon.fr

Site : www.locoal-mendon.fr

P E R M A N E N C E S

(sur rendez-vous)

M. MAJOU Jean-Maurice, Maire

jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr

Lundi : 10H à 12H

Samedi : 10H à 12H

**M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement,
Culture, Associations, Communication, Sport**

gilles.thunet@locoal-mendon.fr

Samedi : 10H à 12H

**Mme BESNARD Catherine, Adjointe
Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.A.S**

(Centre Communal d'Action Sociale)

catherine.besnard@locoal-mendon.fr

Vendredi : 10H à 12H

**Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe
Relations Intercommunales**

elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr

Jeudi 10H à 12H

**M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint
Urbanisme, Travaux**

nicolas.debethune@locoal-mendon.fr

Mardi : 10H à 12H

**M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint
Suivi des Travaux**

**Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée
à la culture**

**Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée
aux écoles**

Assistante sociale : Mme SIMONOFF

Lundi matin 09H à 12H

02 97 30 27 50

L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations
municipales n° 105

Bléad mat

Kenvroïz kër,

Mar omb tolpet aman en anderù-noz man éma eid laret kénavo d'er blé treménet, ha doned mat d'er blé neué. Eh omb é prentadeu en déreu mat, hag a greiz kalon, hag é hanù kuzul en ti-kêr, é vennan kenig deoh me guellan héteu. Er yéed hag é l leuiné groñnet a joé eid oll er familleu ag er hummun. Aséamb biuein er peah hag ér garanté épad er blé neué.

A greiz kalon bléad mat !

J-Maurice MAJOU

Chers compatriotes,

Nous sommes réunis ici en cette fin de journée pour dire au revoir à l'an passé et bienvenue à la nouvelle année. C'est la période des étrennes et de tout cœur et au nom du conseil municipal, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux. La santé et la joie pour toutes les familles de la commune.

Essayons de vivre dans l'amitié et la paix tout au long de l'année.

De tout cœur, bonne année !

J-Maurice MAJOU

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2016**

1. Maintenance éclairage public

La maintenance de l'éclairage public était jusque-là réalisée par INEO. Le SDEM va passer un marché sur l'ensemble du Morbihan avec des tarifs attractifs et des services complémentaires.

Notre municipalité a fait le choix de modifier les heures de l'éclairage public. Les incidences en terme d'économie ne sont pas encore connues.

Vote à l'unanimité.

2. Régime indemnitaire

Une nouvelle réglementation a réformé le régime indemnitaire des fonctionnaires. Le futur mode de fonctionnement permettra de moduler beaucoup plus facilement les montants en fonction de critères et d'objectifs. Dans l'attente, il faut maintenir le régime actuel.

La commission personnel propose de modifier les conditions de maintien de ce régime indemnitaire en cas d'arrêt

3. Avis sur le dossier d'enquête publique SCEA de Kerveno Le Val Landévant

La commune est consultée car 2 parcelles situées sur le territoire communal sont concernées par le plan d'épandage de cette exploitation. De plus, l'une de ces parcelles appartient au CCAS.

Sont exprimés les éléments suivants par différents conseillers municipaux : le plan d'épandage est fait pour un agrandissement de l'exploitation, l'une des 2 parcelles se trouve à proximité d'un ruisseau, toute la parcelle ne sera pas épandable. De plus il y a des règles à respecter. La police de l'eau intervient si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (16 favorables, 1 défavorable, 4 blancs, 2 abstentions) donne un avis favorable

5. Sentiers de randonnée – Convention de passage

L'association des sentiers de randonnée a travaillé sur 2 sentiers dont un est en standby car situé du côté de l'Etang de Saint-Jean. Le deuxième sentier concerne le secteur de Lapaul-Le Cosquer (4km). Il est donc proposé la signature d'une convention entre la commune, l'association et les 2 propriétaires privés concernés. L'association entretiendra la partie du sentier située sur les parcelles privées et la commune le reste. Cette convention permet de cadrer les questions de responsabilité dans l'attente de l'inscription de ce chemin au plan départemental des itinéraires de randonnée.

Ce sentier ne sera accessible que par les piétons. Les chevaux, les vélos et les véhicules à moteur ne pourront pas les emprunter. Il n'est pas envisagé de grillager le parcours. En cas de blessure d'un randonneur, c'est la commune qui est responsable.

Vote à l'unanimité

6. Charte de fonctionnement du comité de suivi de l'Agenda 21

L'Agenda 21 a été voté par le conseil municipal en 2012. Il comporte 4 axes divisés en actions. Un comité de suivi avait été mis en place et comprenait au départ une trentaine de personnes. Aujourd'hui, seules 10 personnes environ sont présentes. La commission environnement a donc décidé de proposer cette charte afin de permettre un renouvellement du comité. Quelques actions réalisées : veille agricole, consommation de bio à la cantine, producteurs locaux, gobelets en plastique réutilisables....)

Vote à l'unanimité

7. Questions diverses

Une réunion de travail informelle du conseil municipal aura lieu le 4 mars de 14h à 17h.

Sécurité routière :

- avec le Conseil Départemental : réflexion sur le déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération côté Belz.
- des mesures de vitesse seront réalisées aux deux entrées d'agglomération.
- un 2^{ème} radar pédagogique sera acheté en 2017.

Diagnostic des églises : Au départ, cette étude ne devait porter que sur les vitraux de l'église Saint-Pierre. Sur conseil du département, il a été décidé de faire l'étude sur l'ensemble des deux églises. Il est à noter que seuls 3 architectes réalisent ce type d'étude sur le département et Mme Lizerand a été sélectionnée. Les devis des études sont de 16000€ pour l'église de Locoal et de 19000€ pour celle de Mendon. Des subventions de la DRAC et du conseil départemental sont attendues.

Circulation des flux et des piétons sur le parking de la mairie : La zone d'enrobé claire est une zone piétonne, **les voitures n'ont pas à y stationner y compris devant le distributeur.**

Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 16 Janvier 2017**

1- Approbation du schéma d'assainissement des eaux pluviales

En liminaire des points 2 et 3, le Maire rappelle les principales dates du PLU. Il expose que fin 2015 l'association des PLUmés est apparue. Ces derniers se sont tournés vers les parlementaires afin que la loi Littoral soit modifiée. Il existe aujourd'hui un travail entre cette association et les parlementaires. En février 2016, un collectif nommé les Spoliés a été créé par un habitant de Locoal-Mendon. Cette personne a fait paraître plusieurs articles dans la presse et est intervenue pendant l'enquête publique afin d'inciter les gens à venir consulter le dossier. Le Maire indique que jusque-là, tout ceci est normal. Toutefois, cette même personne a, à plusieurs reprises, mentionné dans la presse que la Commune n'utilisait pas toutes les possibilités que laissait la loi ALUR pour la constructibilité des terrains avec les STECAL. Le Maire rappelle que, outre la loi ALUR, la loi « Littoral » s'applique également sur la commune.

Le Maire explique qu'afin de connaître les possibilités non exploitées par la commune, il a écrit au Sous-Préfet qui a clairement répondu que les STECAL n'étaient pas compatibles avec la loi Littoral. Le Préfet a, dans la presse, confirmé cette réponse. Le Maire remarque donc que les propos tenus par le créateur des Spoliés sont hors sujet.

Le Maire expose qu'en aucun cas la municipalité n'a réalisé un PLU contre la population comme l'a laissé entendre le créateur des Spoliés. Il indique qu'à plusieurs reprises les élus sont allés défendre auprès de l'Etat des dossiers de permis de construire afin qu'ils soient accordés.

Le Maire rappelle les dates de l'enquête publique ainsi que la réunion avec les personnes publiques associées du 18 novembre 2016 où il a été clairement indiqué le caractère inconstructible de Penhoët et le fait que le PLU serait attaqué au titre du contrôle de légalité du Préfet si la constructibilité de ce secteur était maintenue. Le Maire rappelle également la réunion informelle du conseil municipal du 21 novembre 2016 où la décision d'enlever la constructibilité de Penhoët a été prise. Le projet soumis à approbation est celui qui a été validé par lors de cette réunion.

Le Maire indique enfin que le PLU soumis à approbation respecte les règles en vigueur actuellement mais que si la loi évolue, le conseil Municipal modifiera le document.

Le projet de schéma d'assainissement des eaux pluviales est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le schéma d'assainissement des eaux pluviales tel que présenté.

2- Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal, à la majorité des présents et représentés (1 voix contre, 22 voix pour), approuve le projet de PLU tel que présenté.

3- Instauration du Droit de Préemption Urbain

La mise en vigueur d'un PLU implique une nouvelle délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du nouveau document.

Vote à l'unanimité

4- Avis sur la modification des périmètres Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées » et « Ria d'Étel »

Depuis l'extension en 2010 du site « Massif dunaire Gâvres-Quiberon », les sites Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées » et « Ria d'Étel » sont contigus au niveau du lieu-dit les « Quatre Chemins » situé à Belz. Le transfert de ce lieu-dit du site Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées » vers celui de la « Ria d'Étel » vise à renforcer la cohérence de gestion et a été validé par les comités de pilotage de chacun des 2 sites les 13 décembre 2013 et 9 octobre 2014.

Vote à l'unanimité

5- Tarif spectacle Méliscènes

Il convient de fixer le tarif du spectacle qui aura lieu dans le cadre du festival Méliscènes le 23 mars 2017. Le tarif proposé est de 6 €.

6- Spectacles : Demande de subvention au Conseil Départemental

Au titre de la circulation des œuvres, il est possible de demander une subvention pour les spectacles organisés dans le cadre de Méliscènes et à Noël pour les enfants des écoles.

Vote à l'unanimité

7- Spectacles : Classe de neige : Demande de subvention de l'école Notre-Dame des Fleurs

L'école Notre Dame des Fleurs sollicite le conseil municipal pour l'obtention d'une subvention afin de financer la classe de neige pour 58 élèves. L'école Hugues Auffray et l'école Notre Dame des Fleurs organisent alternativement cette classe de neige un an sur deux. Chaque école est subventionnée du même montant. La somme proposée est de 22€ par élève habituellement.

Vote à l'unanimité

8- Salle Emeraude : Demande de subvention et plan de financement

Le montant prévisionnel actuel des travaux est de 1 264 656€. Des accords de principe de subvention ont été donnés par l'Etat : 200000€ via le Contrat de Ruralité et 100 000€ via la Dotation d'Equipement et de Solidarité Rurale.

Afin de pouvoir obtenir définitivement ces subventions ainsi que celles d'autres organismes, le Maire présente le plan de financement suivant :

| Dépenses € HT | | Recettes € | |
|---------------|-----------|--------------------------|--|
| AMO | 14 656 | Etat Contrat de ruralité | 300 000 |
| Travaux | 1 250 000 | Conseil Départemental | 250 000 (125 000€ en 2017 et 125 000€ en 2018) |
| | | Autofinancement | 714 656 |
| Total | 1 264 656 | Total | 1 264 656 |

Vote à l'unanimité

9- Espace intergénérationnel : Demande de subvention et plan de financement

Le montant prévisionnel des travaux est de 219000€ H.T. Le CCAS verse une subvention de 100 000€ et il est possible d'avoir une subvention via la CAF.

Plan de financement :

| Dépenses € HT | | Recettes € | |
|---------------|--|--|----------|
| Travaux | 19 706 | CCAS pour la partie concernant les seniors | 100 000 |
| Travaux | 200 000 dont 100 000 concernant l'espace jeune | Subvention CAF | 11 970.6 |
| | | Prêt CAF à taux zéro | 35 911.8 |
| | | Autofinancement | 71 823.6 |
| Total | 219 706 | Total | 219 706 |

Vote à l'unanimité

10- AQTA : PLUI

La loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence « documents d'urbanisme et de planification » aux intercommunalités au 27 mars 2017 sauf opposition d'un nombre minimum de communes (6 communes représentant 17348 habitants).

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote contre le transfert de la compétence « documents d'urbanisme et de planification » à AQTA.

11- AQTA : Approbation du rapport d'activité 2015 dans le domaine du traitement des ordures ménagères

Le rapport était consultable sur internet. De nombreux élus n'ont pas pu y accéder.

Le conseil municipal, à la majorité des présents et représentés (14 favorables, 9 abstentions), vote le rapport d'activités 2015 dans le domaine du traitement des ordures ménagères.

12- AQTA : Approbation du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement

Le rapport était consultable sur internet. De nombreux élus n'ont pas pu y accéder.

Le conseil municipal, à la majorité des présents et représentés (11 favorables, 12 abstentions), vote le rapport d'activités 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement.

13- Questions diverses

Le Maire indique que la capacité d'autofinancement de la commune est de 828000€ pour 2016 et l'endettement de la commune par habitant de 231€.

M. Le Lan, président de l'association des sentiers de randonnée, présente la signalétique du sentier Lapaul-Cosquer.

Prochain conseil municipal : lundi 27 mars

Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune

INFORMATIONS DIVERSES

Séjours ados et pré-ados 2017

Des réunions d'échanges avec les jeunes sont organisées le samedi 04 février de 10h à 12h :

- En mairie d'Erdeven pour le séjour ados jeunes nés en 2001-2002-2003 ;

- En mairie de Locoal-Mendon pour les jeunes nés en 2004-2005-2006.

Renseignements au service jeunesse : clsh@locoal-mendon.fr ou au 06.75.89.75.55

Centre de loisirs

Le centre fait appel à votre générosité, si vous avez des jeux dont vous ne vous servez plus (poupons, dinette, petites voitures, circuits, jeux de société, ...) Les enfants qui fréquentent le centre de loisirs seront heureux de jouer avec lors des vacances et des mercredis.

Vous pouvez les déposer en mairie ou contacter le service jeunesse au 06.75.89.75.55

Collecte de papier

Le conseil municipal des jeunes (CMJ) organise une collecte de papiers afin de financer les actions destinées aux jeunes de la commune. Rendez-vous les samedis 1^{er} avril, 20 mai et 24 juin de 9h30 à 11h30 sur le parking de la Salle Emeraude.

Merci de mettre de côté vos journaux et prospectus dès maintenant.

Broyage de végétaux

Voici les permanences pour 2017 :

- Samedi 18 mars
- Samedi 29 avril
- Samedi 23 septembre
- Samedi 18 novembre

Lieu : Services techniques

Horaires : de 09h00 à 12h00

Les inscriptions se font à la mairie

Les sentiers de Locoal-Mendon

L'assemblée générale annuelle de l'association "Les Sentiers de Locoal-Mendon" a été l'occasion, le 19 janvier, autour d'un verre et de quelques galettes, de fêter, non seulement la nouvelle année, mais aussi ses deux ans et surtout la création du premier nouveau sentier créé en campagne. L'inauguration de ce chemin a eu lieu samedi 28 janvier (14h), à côté de la fontaine de Lapaul. Ce fut l'occasion, autour d'un verre de cidre, de fêter cet évènement avant, pour ceux qui le souhaitent, de parcourir ce chemin. L'association a travaillé donc d'arrache-pied afin de terminer la signalétique pour cet évènement.

Les deux propriétaires, qui ont signé les conventions de passage et sans qui rien n'aurait été possible ont été chaleureusement remerciés. Il faut également remercier la municipalité et les bénévoles. Rappelons que l'association a la charge de l'entretien de la partie privée de cet itinéraire.

De 3.3km de longueur, après un premier kilomètre sur le chemin rural, on traverse deux parcelles de forêts privées et le magnifique hameau du Cosquer. Ce sentier est compatible avec la charte de la Fédération Française de Randonnée et le dossier de demande d'inscription au PDIPR (Programme Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) est en cours. Ce n'est qu'un début, d'autres projets sont en gestation et nous en reparlerons.

De plus, une certaine dynamique avec les communes environnantes et la communauté de communes (AQTA) semble devoir se développer. En tous cas nous y travaillons, un projet de sentier intercommunal entre Locoal-Mendon et Belz est en bonne voie.

Il est important de rappeler les règles en vigueur : Il s'agit d'itinéraires exclusivement piétonniers. Le promeneur est tenu de ne pas quitter l'emprunte du sentier, de ne pas jeter de déchets, de faire attention au feu l'été, de respecter la nature, la flore et la faune.

Il faut rappeler aussi à cette occasion que l'objet de l'association est de créer des sentiers uniquement en campagne. En effet, l'étude en cours des sentiers côtiers, c'est-à-dire la mise en œuvre de la Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPPL) est du ressort de services de l'état, département et DDTM.

Il sera toujours temps, sans doute dans un an ou plus d'envisager de très belles boucles, pour partie en campagne et aussi côtières. Notre magnifique commune, avec ses 38 km de rivage et ses quatre mille hectares, recèle un potentiel exceptionnel.

À bientôt sur ces sentiers

J-Pierre Le Lan

Enquête : Cadre de vie et sécurité

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 1^{er} février au 29 avril 2017, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Préfecture du Morbihan Lutte contre l'Influenza Aviaire

La situation sanitaire, au regard de l'épizootie d'influenza aviaire (H5N8) qui sévit en France depuis le 1^{er} décembre 2016, reste toujours très évolutive. A la date du 2 janvier 2017, le bilan s'élève à 83 foyers d'influenza aviaire, hautement pathogène, en élevages d'oiseaux domestiques et à 5 cas dans la faune sauvage, dont un dans la Manche. La confirmation, le 31 décembre 2016, d'un foyer dans une basse-cour de 20 volailles dans les Deux-Sèvres porte à 5 le nombre des basses-cours familiales dans lesquelles le virus a été détecté.

L'apparition d'un foyer du virus de l'influenza aviaire (H5N8) dans une basse-cour du Morbihan entraînerait immédiatement de grandes difficultés à l'export pour les entreprises du secteur volaille du département (volailles vivantes, œufs, produits transformés) pendant au minimum trois mois ainsi que de

nombreuses limitations commerciales au niveau national et des risques de contamination des élevages professionnels. Depuis la publication de l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire d'« élevé », il convient d'appliquer les mesures suivantes dans toutes les basses-cours non commerciales du territoire :

- confinement des volailles ou pose de filets sans aucune dérogation possible : cette obligation permet de limiter les contacts contaminants avec les oiseaux sauvages pour toutes les basses-cours ;
- application des mesures de biosécurité (disponible sur le site internet de la commune) pour toutes les personnes susceptibles de rentrer dans les basses-cours ;

- surveillance clinique renforcée : toute mortalité anormale, chute de ponte, baisse de consommation d'eau ou d'aliments doit faire l'objet d'une déclaration immédiate à un vétérinaire et à la direction départementale de la protection des populations.

L'implication de tous les détenteurs de volailles, qu'ils aient ou non une activité commerciale, est essentielle à l'arrêt de la propagation de ce nouveau virus.

A Locoal-Mendon :

Secrétariat de la Ria

Assistante administrative et commerciale

Depuis février 2016, « Secrétariat de la Ria » aide et accompagne les entrepreneurs dans leur organisation commerciale, leur administratif et assure également leur communication.

Plusieurs prestations sont proposées : rédaction de documents, gestion de commandes, d'agendas, de devis, de factures, de classement de documents, suivi de marge, relance des impayés, création de fichiers, supports de communication, site internet ...

Etude gratuite des besoins

Julie Leconte 07.88.67.38.22

secretariatdelaria@orange.fr / www.secretariat-ria.fr

Aquamer

Marche aquatique

Pour profiter de la mer toute l'année venez découvrir la marche aquatique ! Encadré par un maître-nageur, vous alliez déplacement et exercices de renforcement musculaire doux, parfait pour une remise en forme ou entretien.

Les séances ont lieu les samedis à Etel (le mardi et le jeudi en haute saison)

Le tarif est de 15€ la séance avec la possibilité de prendre une carte de 10 séances.

Marie Defontaine 06.50.75.46.87

<http://aquamer56.wixsite.com/aquamer56>